

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR142025

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Considérant les travaux de tranchée et pose de coffret pour la réalisation d'un branchement ENEDIS effectuée par l'entreprise EGTP d'Andrézieux Bouthéon,

ARRETE

Article 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite pour une durée d'un jour sur la période du 05 Mai au 04 Juin 2025 de 8 h à 18 h sur le chemin des Crozes.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par EGTP d'Andrézieux Bouthéon.

Article 3 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise a :

- * EGTP d'Andrézieux Bouthéon
- * Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 14 Avril 2025

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

